

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

MERCREDI 20 ET JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

MERCREDI 20 ET JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023
ORDRE DU JOUR

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

RAPPORT 102

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2024** Budget
Primitif 2024

RAPPORT 103

➔ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**
Créations et révisions

RAPPORT 104

➔ **PASSAGE AU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE
ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024**

Changement de nomenclature comptable,
modification du règlement budgétaire et financier,
modification des durées d'amortissement, passage
au prorata temporis - Budget principal et budgets
annexes Centre départemental de santé et EHPAD
de Mervans

RAPPORT 105

➔ **SUBVENTIONS SUR LISTE**
Attribution des subventions sur liste pour l'année
2024

RAPPORT 118

➔ **RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX**
Année 2023

RAPPORT 119

➔ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**
Versement d'une prime de pouvoir d'achat
exceptionnelle

RAPPORT 402

➔ **SPORT POUR TOUS**
Évolution du règlement « Aide aux clubs évoluant
dans un championnat national », attribution
des subventions dans le cadre de ce dispositif,
adoption des conventions

RAPPORT 409

➔ **RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE SAINT-
VINCENT DE CHALON-SUR-SAÔNE ET DE
L'ANCIENNE CATHÉDRALE SAINT-VINCENT DE
MÂCON**
Subventions exceptionnelles

RAPPORT 301

➔ **PLAN DE TRANSITION BAS CARBONE
DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE**
Plan CELSIUS 2023-2030

RAPPORT 309

➔ **PLAN DE DÉPLACEMENT DE
L'ADMINISTRATION**
Approbation du plan

RAPPORT 313

➔ **DISPOSITIF « CHÈQUE-ARBRE 71 »**
Bilan 2023 et règlement 2024

RAPPORT 316

➔ **PLAN TOUS À VÉLO 2022-2025**
État d'avancement et renouvellement
du dispositif pour 2024

RAPPORT 308

➔ **POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU**
Soutien financier au Syndicat mixte départemental
de sécurisation et de gestion des réseaux
d'eau potable (SYDRO 71) pour l'année 2024 et
convention pluriannuelle d'appui technique

RAPPORT 304

➔ **POLITIQUE AGRICOLE ET BUDGET 2024**

RAPPORT 302

➔ **INGÉNIERIE TERRITORIALE
DÉPARTEMENTALE**
Création d'une mission de conseil aux
collectivités au sein des services départementaux
complémentaire à l'Agence technique
départementale

RAPPORT 314

➔ **SOUTIEN À L'INGÉNIERIE TERRITORIALE**
Soutien financier 2024 pour l'Agence Technique
Départementale

RAPPORT 303

➔ **CONVENTIONS SPÉCIFIQUES DE MISE EN RÉSERVE ET ACQUISITIONS FONCIÈRES AVEC LA SAFER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**
Réserves foncières pour accompagner le projet Éclat

RAPPORT 106

➔ **SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**
Convention pluriannuelle de partenariat 2024-2026

RAPPORT 117

➔ **SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**
Convention pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires

RAPPORT 202

➔ **CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ** Aide en faveur de la Ville de Mâcon pour la réalisation de travaux dans les locaux du Centre territorial de santé

RAPPORT 203

➔ **MAINTIEN DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN SAÔNE-ET-LOIRE** Subvention en faveur de l'association ASALEE

RAPPORT 201

➔ **CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ**
Convention cadre avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en faveur de la prévention et de la promotion de la santé

RAPPORT 205

➔ **SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS 2023 - 2027 « SOLIDARITÉS 71 »**
Déclinaison opérationnelle du Schéma à travers les programmes d'actions à engager en 2024

RAPPORT 211

➔ **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2024-2026**
Adoption du document stratégique

RAPPORT 208

➔ **CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE SAÔNE-ET-LOIRE (CFPPA)**
Rapport d'information relatif à l'activité 2022-2023

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 101

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023** - Recours aux dépenses imprévues de fonctionnement

RAPPORT 107

ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DE SAONE-ET-LOIRE - APC 71 - Soutien à l'acquisition d'un véhicule tout usage et au projet « Les cadets de la protection civile » en Saône-et-Loire

RAPPORT 108

LA CROIX ROUGE FRANCAISE - DÉLÉGATION TERRITORIALE 71 - Soutien à l'acquisition de deux véhicules de premiers secours à personnes (VPSP) et d'un brancard

RAPPORT 109

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - État des lieux des travaux réalisés en 2023

RAPPORT 110

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT - Information

RAPPORT 111

INDEMNITÉS DE SINISTRE - Information

RAPPORT 112

REPRÉSENTATION EN JUSTICE - Information

RAPPORT 113

DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS - EHPAD autonome de Toulon-sur-Arroux

RAPPORT 114

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - Transformation d'emplois permanents, création d'emplois permanents et création d'emplois temporaires

RAPPORT 115

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - Ratios d'avancement 2024-2027

RAPPORT 116

ACTION SOCIALE - ASEL 71 - Subvention de fonctionnement

RAPPORT 204

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU GRAND CHALON 2024 - 2028

RAPPORT 206

ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES -

Attribution de subventions exceptionnelles et prolongation de la durée d'une subvention

RAPPORT 207

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA) -

Rapport d'information

RAPPORT 209

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES -

Avenant à la convention relative à la mise à disposition des services, de moyens généraux et de personnels du Département Saône-et-Loire au Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées (GIP-MDPH)

RAPPORT 210

HARMONISATION TERRITORIALE DE L'ACCÈS AUX AIDES À L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT -

Convention de partenariat entre le Département et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), l'Association « Merci Julie », l'Association interentreprises locale d'entraide sociale (AILES), la Mutualité Française Saône-et-Loire (MFSL), l'Association Autun Morvan développement formation (AMDF) et HABITAT 71, au titre de la période 2024-2025.

RAPPORT 212

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ -

Appel à projets de la Caisse d'allocations familiales et du Département pour le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) « Parents 71 » pour l'année 2024

RAPPORT 213

CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE D'AUTUN -

Avenant à la convention entre le Département de Saône-et-Loire et le Centre hospitalier d'Autun

RAPPORT 214

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE D'INSERTION -

Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue avec l'Etat

Convention de gestion de l'aide au poste pour les ateliers chantiers d'insertion (ACI) conclue avec l'Agence de services et de paiement (ASP)

Année 2024

RAPPORT 215

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - VOLET EMPLOI FORMATION AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE -

Ateliers d'insertion -

Avance sur financements 2024

RAPPORT 216

DEMEURES ACCESS - Convention de partenariat et d'objectifs entre le Département de Saône-et-Loire et la SCIC Demeures Access pour soutenir son activité

Convention de Prêt haut de bilan

RAPPORT 217

ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN MATIÈRE DE LOGEMENT -

Convention pluriannuelle entre le Département et l'Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire

RAPPORT 218

ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN MATIÈRE DE LOGEMENT -

Convention pluriannuelle entre le Département et l'association Habitat 71

RAPPORT 219

OPAC - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2023-2025 -

Avenant n°1 à la convention de partenariat et d'objectifs 2023-2025

RAPPORT 220

UNITÉ D'ACCUEIL PÉDIATRIQUE ENFANTS EN DANGER (UAPED) -

Protocole relatif à la prise en charge des mineurs

RAPPORT 305

ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

RAPPORT 306

POLITIQUE DE L'EAU - Actualisation du tarif des prestations proposées dans le champ concurrentiel

RAPPORT 307

POLITIQUE DE L'EAU - Reconduction de la convention de mise à disposition d'eau brute du Pont du Roi au SMEMAC

RAPPORT 310

PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) - Adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et de la convention annuelle 2024

RAPPORT 311

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN - Contribution à des opérations du programme d'actions 2024

RAPPORT 312

ASSOCIATION NATIONALE DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS (ANPP)
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIÈRES DE SAÔNE-ET-LOIRE (ADCOFOR 71) - Adhésions 2024

RAPPORT 315

SOUTIEN À L'INGÉNIERIE - Soutien financier 2024 pour le CAUE

RAPPORT 401

VILLES ET VILLAGES FLEURIS, LABEL QUALITÉ DE VIE - Palmarès 2023 - Attribution des prix

RAPPORT 403

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SEM « ELAN CHALON » POUR LA SAISON SPORTIVE 2022/2023

RAPPORT 404

APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES COLLÉGIENS - Année scolaire 2023-2024

RAPPORT 405

COLLÈGES PUBLICS
AFFECTATION DES SUBVENTIONS RELATIVES À LA RESTAURATION SCOLAIRE

RAPPORT 406

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Subvention de fonctionnement du Département aux associations de jeunesse et d'éducation populaire

RAPPORT 407

ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES - Attribution de subventions

RAPPORT 408

ÉCOMUSÉE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
- Avenant n°3 à la convention 2019-2021



BUDGET

RAPPORT 102

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2024

Budget Primitif 2024

L'exercice 2023 a été marqué par des fortes contraintes qui pèsent sur le dynamisme des recettes départementales, à l'instar de tous les Départements de France. Malgré cela, le Département conserve un rythme haut de dépenses pour conduire ses politiques publiques dans le budget primitif 2024.

Un contexte international et national très incertain avec :

- ➔ Un niveau élevé des taux d'intérêt qui joue par exemple sur le marché de l'immobilier (DMTO)
- ➔ Un taux de croissance économique aléatoire
- ➔ Une inflation dont les conséquences ne sont pas encore connues pour les mois qui viennent et qui a un impact sur les capacités à agir.

Un constat unanime pour tous les Départements de France

- ➔ Augmentation des dépenses
- ➔ Baisse des recettes

Avec des conséquences notables pour certains Départements

- ➔ Report du vote du budget au printemps (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique)
- ➔ Situations inédites (risque d'épargne nette négative pour la Gironde)
- ➔ Adoption d'un fond de péréquation (15 Départements)

Avec des décisions gouvernementales qui se répercutent sur les finances départementales

- ➔ Difficulté d'élaborer un budget en phase avec le débat d'orientation budgétaire (le projet de revalorisation du RSA de 4,6% = 2,7 millions d'euros pour le Département)

L'ambition pour développer et rendre attractif le département de Saône-et-Loire passera par un effort toujours accru des grands investissements départementaux :

172 M€

EN INVESTISSEMENTS

↓ **-5 %**

PAR RAPPORT AU BUDGET 2023

➔ **2^e budget le plus important depuis 2015 (69 millions d'euros en 2014)**

Le tryptique de la majorité départementale reste le même depuis 2015 avec un budget

- ➔ Sincère
- ➔ Ambitieux
- ➔ Soutenable

↑ **775 M€**

+ 3,2 %

PAR RAPPORT AU BUDGET 2023

➔ **96 % du budget consacré à nos compétences obligatoires.**



SANTÉ

RAPPORT 201

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Convention cadre avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en faveur de la prévention et de la promotion de la santé

Pour faire face à la problématique de la désertification médicale, le Département de Saône-et-Loire a créé le premier Centre départemental de santé (CDS) de France, qui offre un maillage de proximité. Le CDS compte plusieurs lieux de consultations

- ➔ 7 Centres territoriaux de santé
- ➔ 31 antennes médicales

La prévention est au cœur des missions des centres de santé et fait partie des axes de développement prioritaires du CDS. L'ensemble des professionnels de santé est acteur de prévention et la présence d'infirmiers délégués en santé publique mis à disposition par l'association ASALEE dans chaque équipe permet de développer des actions spécifiques. De nombreuses actions sont d'ores et déjà menées annuellement et sont à renforcer.

L'Assurance maladie contribue à la politique de prévention et d'accompagnement en santé depuis de nombreuses années grâce à des actions déployées pour certaines il y a plus de 10 ans (vaccination, M'T dents, Mission « retrouve ton cap », prévention des maladies chroniques, etc.).

Aussi, afin de renforcer l'intervention des deux parties en faveur de la prévention et de la promotion de la santé, le Centre départemental de santé et la Caisse primaire d'assurance maladie établi un partenariat spécifique sous la forme d'une convention cadre. Cette nouvelle convention cadre définit des orientations stratégiques communes et des engagements respectifs.

Un plan d'actions sera programmé annuellement entre les deux parties, autour de la prévention et de la promotion de la santé

- ➔ amélioration de la couverture vaccinale
- ➔ surpoids et obésité chez l'enfant
- ➔ prévention du suicide
- ➔ prévention en direction des personnes âgées
- mois sans tabac
- ➔ dépistage des cancers
- ➔ vaccination
- ➔ santé sexuelle etc.

RAPPORT 202

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Aide en faveur de la Ville de Mâcon pour la réalisation de travaux dans les locaux du Centre territorial de santé

Les Centres territoriaux de santé s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire composée de plusieurs médecins, professionnels de santé et personnel administratif. En 5 ans, le Centre départemental de santé a ouvert 7 Centres territoriaux de santé. Depuis, les différents sites ont fait l'objet d'extensions de locaux pour s'adapter aux nouveaux besoins de déploiement et répondre aux demandes de soins de la population. Les différentes extensions et aménagements représentent un coût important pour les collectivités locales concernées.

Aussi, pour la réalisation d'extensions et d'aménagements dans les centres territoriaux de santé, dont le montant est supérieur à 250 000 € HT, un règlement d'intervention a été approuvé en Assemblée départementale du 17 mars 2022, proposant d'apporter un **soutien financier aux collectivités territoriales à hauteur de 50 % maximum du coût hors taxes des travaux.**

Compte tenu de la dynamique de recrutement au centre territorial de santé de Mâcon avec plus de 20 médecins, le Département de Saône-et-Loire souhaite agrandir. Actuellement, pour les équipes médicales, les locaux rue Mathieu sont composés de 5 cabinets médicaux, d'un cabinet mutualisé

avec la médecine du travail de la ville de Mâcon, d'un cabinet de psychologue et d'une salle de petites urgences et télémédecine. Ceux-ci étant devenus trop exigus et dans l'attente de nouveaux locaux, le CTS a ouvert une antenne provisoire dans les locaux du Département situés Boulevard de Lattre de Tassigny, qui compte 3 cabinets médicaux

En 2024, la ville de Mâcon propose de mettre à disposition de nouveaux locaux en centre-ville, complémentaires à ceux situés Rue Mathieu. **Ces futurs locaux comprendront 8 cabinets de consultations, 1 salle de réunion et 2 salles d'attente.** Avec ce deuxième site, le CTS de Mâcon disposera d'une superficie globale de près de **590 m²**.

L'emménagement dans les locaux en centre-ville permettra de fermer l'antenne provisoire Boulevard de Lattre de Tassigny.

➤ **Le montant total des travaux supportés par la ville de Mâcon s'élève à 430 818 € HT**

➤ **Le Département de Saône-et-Loire contribue à hauteur de 215 409 €**

RAPPORT 203

MAINTIEN DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN SAÔNE-ET-LOIRE

Subvention en faveur de l'association ASALÉE

Le travail des infirmiers ASALÉE permet aux médecins de se libérer du temps de consultations. En conséquence, les médecins peuvent ainsi consulter davantage.

Les ASALÉE ont également un rôle de santé publique et de prévention.

En Saône-et-Loire, **45 infirmières ASALÉE exercent auprès de 175 médecins généralistes.**

Suite à la renégociation de la convention liant l'association ASALEE à la CNAM, l'association perd le bénéfice du paiement des loyers des infirmières par l'Etat.

Afin de les accompagner, le **Département de Saône-et-Loire propose une subvention de 35 000 € pour prendre en charge une partie des loyers.** L'association a été invitée à se rapprocher d'autres collectivités pour que cette prise en charge soit partagée entre les différents acteurs.



SOLIDARITÉS

RAPPORT 208

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE SAÔNE-ET-LOIRE (CFPPA)

Rapport d'information relatif à l'activité 2022-2023

La conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie déploie son programme coordonné 2022-2024 en cohérence avec ses axes et objectifs, dans une logique d'homogénéité et d'équilibre territorial pour l'ensemble du département. Elle se base sur un périmètre géographique correspondant aux 6 Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires suivants :

- ➔ la Bresse Bourguignonne
- ➔ le Chalonnais
- ➔ la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau
- ➔ le Pays Charolais-Brionnais
- ➔ le Grand Autunois-Morvan
- ➔ le Mâconnais-Sud-Bourgogne.

La CFPPA regroupe l'ensemble des acteurs du département qui financent des actions pour prévenir la perte d'autonomie. Sa présidence est assurée par le Département.

Pour la période 2022-2023, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a alloué à la CFPPA :

- ➔ **647 027 € pour les résidences autonomie**
- ➔ **1,5 M€ au titre d'autres actions de prévention.**

RAPPORT 211

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Adoption du document stratégique

Le premier schéma départemental des services aux familles, fruit d'une démarche collaborative entre les partenaires et divers acteurs, a été signé le 3 juin 2016 pour une période de deux ans.

Un second schéma, basé sur le diagnostic du premier, a été élaborée pour la période 2019-2023 :

- ➔ Axe 1 : assurer un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles
- ➔ Axe 2 : favoriser l'accès aux services et l'implication des publics,
- ➔ Axe 3 : accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services
- ➔ Axe 4 : apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité dans une logique d'inclusion sociale.

Le bilan de ce deuxième schéma montre que des actions engagées ont besoin d'être pérennisées et soutenues, notamment celles relatives à la prévention des violences éducatives.

Le nouveau schéma pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026,

s'inscrit en cohérence avec le Schéma unique des solidarités 2023-2027 adopté par l'Assemblée départementale de septembre 2023. Il réaffirme le renforcement de la prévention et du soutien à la parentalité en réponse aux besoins des enfants et des familles autour de :

- ➔ Trois axes intégrant les parties prenantes (territoires – professionnels -publics)
- ➔ Des grandes orientations qui guideront les actions à mener
- ➔ Des ambitions prenant en compte l'innovation et les enjeux de transition écologique.

Ce schéma signé par l'Etat, le Département, le maire et président d'EPCI, la CAF, la MSA et l'Education Nationale, vise à :

- ➔ poursuivre les actions déjà engagées dans le cadre du précédent schéma
- ➔ construire des action innovantes répondant à des besoins encore insuffisamment couverts.

- ➔ **Participation du Département pour un montant de 21 000 € au titre du soutien à la parentalité et de l'aide aux organismes de la petite enfance.**



AMÉNAGEMENT

RAPPORT 314

SOUTIEN À L'INGÉNIÉRIE TERRITORIALE

Soutien financier 2024 pour l'Agence Technique Départementale

Le Département de Saône-et-Loire apporte un soutien à l'ingénierie aux collectivités grâce à la mise à disposition de son assistance technique dans le domaine de l'eau et par le financement de l'Agence technique départementale (ATD 71) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE 71).

Pour l'année 2024, le **Département de Saône-et-Loire attribue une subvention de 400 000 €** à l'Agence technique départementale de Saône-et-Loire en vue d'améliorer les services et de participer à l'élaboration de la plateforme Ingénierie départementale.

Aussi, une convention d'objectifs et de moyens avec l'ATD 71 est adoptée sur la base de deux objectifs :

- ➔ l'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes pour les bâtiments, l'aménagement des espaces publics, la voirie et les réseaux et l'appui juridique correspondant,
- ➔ la participation à l'élaboration de la plateforme Ingénierie départementale et du catalogue de services aux collectivités

Pour rappel, l'ATD 71 compte

396 adhérents dont **376** communes,

15 établissements publics de coopération intercommunale
et **5** syndicats.

RAPPORT 302

INGÉNIERIE TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE

Création d'une mission de conseil aux collectivités au sein des services départementaux à l'Agence Technique Départementale

Il s'agit de mettre en place une mission de conseils de premier niveau pour les communes et intercommunalités.

Qui peut en bénéficier ?

- ➔ Les collectivités rurales ayant leur siège en Saône-et-Loire
- ➔ Les communes considérées comme rurales (90% des communes de Saône-et-Loire)
- ➔ Les EPCI de moins de 40 000 habitants dont la population des communes rurales doit représenter plus de la moitié de la population totale des communes membres
- ➔ Les EPCI comprenant une moitié au moins de communes membres situées en zone de montagne

Quel est l'interlocuteur des collectivités ?

Cette mission de conseil est une mission de proximité.

- ➔ L'interlocuteur est le Service territorial d'aménagement auquel est rattachée la collectivité

Quelles sont les thématiques traitées ?

Les thématiques sont des thématiques techniques

- ➔ Tout type de bâtiment public (équipement sportif, bâtiment administratif, logement, etc.)

- ➔ Tout type d'interventions (rénovation, agrandissement, construction, amélioration de sa performance énergétique, climatique)
- ➔ Systèmes d'assainissement, cycle de l'eau
- ➔ Aménagement d'espaces publics, centre-bourgs, plantations, espaces de biodiversité
- ➔ Voiries, modes de déplacement doux, sécurité
- ➔ Ouvrages d'art
- ➔ Energies : économie, énergies renouvelables
- ➔ Numérique (aménagement très haut débit et services)

Comment faire une demande ?

La demande se fait via un formulaire de demande disponible sur le site internet du Département qui déclenchera la prise de contact auprès du STA de rattachement

Quel est le coût pour le bénéficiaire ?

Le coût est pris en charge par le Département, au titre de la solidarité territoriale.

- ➔ Service gratuit pour les collectivités

RAPPORT 303

CONVENTIONS SPÉCIFIQUES DE MISE EN RÉSERVE ET ACQUISITIONS FONCIÈRES AVEC LA SAFER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Réserves foncières pour accompagner le projet Eclat

Le Département a conclu le 22 juillet 2021, une convention cadre pour la mobilisation foncière à l'échelle du territoire départemental avec la Société d'aménagement foncier et établissement rural (SAFER) Bourgogne-Franche-Comté.

De nouvelles opportunités foncières nues et bâties ont été identifiées pour un projet global d'aménagement de l'entrée Nord de Tournus qui intègre au-delà de la création du parc Eclat, une zone de mobilités et de production d'énergies, la valorisation de produits locaux et de services touristiques.

L'acquisition de 17,52 hectares pour un montant global de 1 409 160 € est alors projetée. Cette démarche est complémentaire aux 7 opérations foncières d'une surface de 16.07 hectares acquises par la SAFER et mise en réserve pour le compte du Département en juillet 2021.

- ➔ **Le Département approuve la mise en réserve et le versement à la SAFER de 1 409 160 € pour l'ensemble de bâtis et terrains à bâtir, terres naturelles et agricoles d'une surface totale de 17,52 hectares.**

RAPPORT 304

POLITIQUE AGRICOLE ET BUDGET 2024

Dans le cadre de la nouvelle Politique agricole commune (PAC) 2023-2027, une nouvelle convention relative aux conditions d'interventions complémentaires de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de l'agroalimentaire et de la forêt, permettant de définir les champs d'intervention en accord avec les lois MAPTAM, NOTRe et 3DS a été votée à l'Assemblée départementale du 29 juin 2023. Le Département intervient dans ce cadre défini et continue son action indispensable aux agriculteurs de son territoire déclinée en 4 axes :

Agir pour une alimentation de proximité

➔ **Projet alimentaire territorial**

En 2022, le Département a formalisé sa stratégie alimentaire par la labellisation d'un Projet alimentaire territorial (PAT) « en émergence » par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, accompagnée d'un soutien financier de 100 000 € sur une période de 3 ans. L'objectif du PAT est de s'appuyer sur la restauration collective publique comme levier afin de mieux structurer les filières alimentaires locales, en ciblant en priorité les collèges du Département.

➔ **AgriLocal**

Le chiffre d'affaires de cette plateforme a augmenté de 328 % entre 2019 et 2022 atteignant alors 363 491 €. Ce dernier a dépassé les 500 000 € en octobre 2023, soit encore 38 % de progression par rapport à l'année précédente.

Avec des actions de découverte et promotions des AOP dans les collèges (bœuf de Charolles, Volaille et crème de Bresse, etc.)

Agir pour s'adapter au changement climatique

➔ **Diversification des activités et des productions agricoles**

- Développement de productions émergentes en région
- Transformation/commercialisation de produits agricoles

➔ **Modernisation et adaptation des élevages au dérèglement climatique**

- Bâtiment, bien-être animal , adaptation au dérèglement climatique
- Gestion des effluents
- Maîtrise de la performance énergétique

➔ **Transition agro-écologique des productions végétales** : Dans le cadre d'un Plan eau en faveur de l'agriculture Avec Dispositif d'aide au

financement de récupérateurs d'eau

- 391 dossiers
- 4,3 millions d'euros d'aides
- Actions en faveur de la viticulture
- Réimplantation de ceps
- Lutte contre les maladies de la vigne

Etc.

L'agriculture, facteur d'attractivité pour notre territoire

- ➔ Avec un stand de 100 m² au Salon international de l'agriculture
- ➔ Avec la projection de travaux à la Maison du Charolais
- ➔ Avec des aides à l'organisation de manifestations ou de concours agricoles...

Agir pour la santé et la solidarité

- ➔ Aide personnalisée aux agriculteurs en difficulté
- ➔ Accompagnement avec le groupement de défense sanitaire, le service de remplacement
- ➔ Soutien à la modernisation des bâtiments ...

➔ **Le budget 2024**

2 millions d'euros en fonctionnement
1,6 millions d'euros en investissement



ENVIRONNEMENT

RAPPORT 313

DISPOSITIF « CHÈQUE-ARBRE71 »

Bilan 2023 et règlement 2024

La mise en œuvre du chèque-arbre 71 a permis l'émergence et la concrétisation de projets variés, portés par des collectivités et associations désireuses d'initier une démarche ou de poursuivre leurs efforts pour contribuer au maillage vert de la Saône-et-Loire.

➔ Pour la campagne **2023**, le dispositif chèque-arbre 71 a permis de financer **43 projets** pour un montant de **41 000 € d'aides**, contribuant à la plantation de **4 173 arbres dont 610 mètres linéaires de haies**.

➔ **Depuis le lancement du dispositif**, la Commission permanente a attribué en cumulé **151 500 €** de chèques- arbres 71 à **127 porteurs de projets** contribuant à la plantation en Saône-et-Loire de **14 325 arbres dont 1 750 ml de haies**.

➔ Le renouvellement du dispositif Chèque-arbre 71 en 2024 vise à poursuivre le soutien des projets de plantation d'arbres, arbustes et haies en privilégiant les essences mellifères et / ou adaptées à la nature du sol et aux enjeux climatiques.

RAPPORT 301

PLAN DE TRANSITION BAS CARBONE DU DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Plan CELSIUS 2023-2030

Il s'agit de la feuille de route du Plan de transition bas carbone du Département de Saône-et-Loire 2023-2030 pour maîtriser davantage la consommation d'énergie, dans l'objectif d'atténuer les causes du changement climatique et d'accompagner les territoires et habitants dans cette démarche.

Pour construire cette trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, le Département a d'abord calculé ses émissions et analysé ses postes d'émissions principaux, exercice réglementaire obligatoire, en vue de les réduire par an d'environ 5% (soit 40 900 tCO₂e en 2025, 31 700 tCO₂e en 2030, et 11 000 tCO₂e en 2050). In fine, l'objectif est de tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 en alignement avec l'Accord de Paris, pour limiter le réchauffement à +2 degrés.

6 grands axes ont été identifiés pour y parvenir :

- ➔ Réduire la consommation énergétique du parc immobilier ;
- ➔ Consommer plus sobre et responsable ;
- ➔ Réduire l'empreinte numérique ;
- ➔ Réduire et décarboner les déplacements ;

RAPPORT 308

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU

Soutien financier au Syndicat mixte départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (SYDRO 71) pour l'année 2024 et convention pluriannuelle d'appui technique

Le Département de Saône-et-Loire mène une politique dans le domaine de l'eau, aux côtés des collectivités compétentes, pour contribuer à la mutualisation des moyens et à l'amélioration de la qualité des équipements ainsi que pour assurer la sécurité et la sûreté de l'approvisionnement en eau.

Dans ce cadre, le Département est membre du Syndicat mixte départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (SYDRO 71), dont les évolutions statutaires intervenues le 1er janvier 2013 permettent de répondre aux orientations prioritaires partagées suivantes :

- ➔ assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, notamment en période de crise,
- ➔ préserver la ressource en limitant les déperditions d'eau dans les réseaux,

- ➔ Décarboner les routes départementales ;
- ➔ Favoriser l'évolution des modes de travail

En tout, **33 actions fortes** sont recensées, toutes font l'objet de chiffrages. Comme agir sur la sobriété énergétique se fait à tous les niveaux et dans tous les domaines, ce plan est transversal et concerne de nombreuses délégations du Département.

À titre d'exemples : s'agissant des collèges, grand levier pour agir au niveau de la collectivité sur une consommation plus sobre.

- ➔ La mutualisation de restauration collective sera à l'étude pour réduire l'empreinte énergétique. ➔ Le développement de production de chaleur bas carbone et d'énergies renouvelables sera mis en place prioritairement.

Sur la décarbonation des routes, le Département étudiera la réaffectations de 50 km de routes au profit d'autres usages, et aménagera les routes en privilégiant des techniques et matériaux moins consommateurs d'énergie.

- ➔ mutualiser l'appui en matière d'ingénierie aux collectivités distributrices d'eau.

L'actuelle convention d'appui au SYDRO 71, d'une durée de 3 ans, arrive à échéance le 2 mars 2024.

Le Département de Saône-et-Loire

- ➔ approuve le montant de la participation du Département au SYDRO 71 pour l'année 2024, à hauteur de 50 000 €

- ➔ approuve la convention qui précise notamment les modalités de mise en œuvre de l'appui technique et administratif au syndicat.

RAPPORT 309

PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION

Approbation du Plan

Le présent rapport établit un plan de déplacement de l'administration (PDA) pour les déplacements domicile/travail et professionnels des agents, dans un triple objectif d'optimisation des déplacements, d'encouragement de l'utilisation de transports collectifs et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le facteur transport est déterminant dans la lutte contre le réchauffement climatique, et fait écho aux résultats de notre bilan d'émissions de CO2 de la collectivité, qui montre qu'il s'agit d'un des premiers postes d'émissions de gaz à effet de serre du Département.

Pour rappel, plus de 80% des agents se déplacent encore avec un véhicule thermique individuel, moins de 10% utilisent un mode de déplacement doux et seulement 6% un transport en commun. Il s'agit donc d'un levier sur lequel il faut avancer et renforcer nos efforts. C'est aussi une obligation réglementaire dans le cadre de la loi LOM, qui impose pour rappel aux entreprises et administrations de plus de 50 salariés sur un même site d'inclure un volet mobilité dans les négociations avec un partenaire.

Pour élaborer ce plan, le **Département a engagé en 2020 une méthode participative**, avec la constitution

d'un comité de suivi et d'un groupe technique qui a émis de nouvelles propositions pour réduire les déplacements et in fine l'impact carbone, trouver des alternatives à l'autosolisme et accompagner le changement des pratiques.

Parmi ces propositions

- ➔ échanger avec les opérateurs locaux de transports en commun pour améliorer l'offre et l'aménagement des sites
- ➔ mettre en place une formation à l'écoconduite,
- ➔ aménager et sécuriser les sites départementaux pour favoriser les déplacements doux (abri-vélos, signalisation)
- ➔ implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques en libre -accès sur le parking des sites,
- ➔ expérimenter le prêt de vélo à assistance électrique pour les déplacements domicile-travail
- ➔ augmenter la flotte de véhicules électriques ou hybrides (déploiement de 100 véhicules en 2023 et 40 en 2024) dans l'objectif d'atteindre 55 % des véhicules électriques et hybrides d'ici 2025 pour la collectivité.

Ces propositions viennent compléter des actions déjà existantes telles que le ticket mobilités, prise en charge des frais de transports en commun des agents, forfait mobilité durable.

RAPPORT 316

PLAN TOUS À VÉLO 2022-2025

État d'avancement et renouvellement du dispositif pour 2024

Après avoir aidé les Saône-et-loirien(ne)s à s'équiper en vélos grâce au premier plan vélo, le Département de Saône-et-Loire agit désormais pour aménager de manière sécurisée la pratique du vélo pour permettre d'en faire un moyen de mobilité du quotidien.

Pour rappel, **la première édition de cette aide a permis** le financement de **19 dossiers** pour un montant total d'aides de **68 266 €**.

Ce nouvel axe répond directement à la demande des citoyens et des acteurs du vélo, qui considéraient la pratique du vélo en Saône-et-Loire encore trop dangereuse, par manque d'infrastructures dédiées et sécurisées pour encadrer sa pratique et permettre son usage serein.

Pour relever ce défi, ce plan s'articule autour de plusieurs objectifs :

- ➔ Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables sécurisés via le financement d'études
- ➔ Réaliser un diagnostic pour renforcer l'offre de services, d'équipements et de signalétique en agglomération et hors agglomération
- ➔ Fédérer les acteurs informer et sensibiliser le grand public aux bienfaits de la pratique du vélo pour la santé humaine et celle de la planète

Une campagne d'affichage urbain sera lancée en avril, et dans les cinémas en ce moment, avec la projection de la vidéo de sensibilisation au partage de la route réalisée par le Département de Saône-et-Loire

Développer la pratique vélo passe évidemment aussi par des efforts de communication pour continuer à sensibiliser le grand public, aux nouveaux usages du vélo. La première édition des Assises vélo, a permis de poser le Département comme acteur fédérateur de l'usage du vélo sur le territoire, et ce qui continuera d'être fait en 2024 grâce à une **campagne d'affichage urbain en avril**, et **dans les cinémas** en ce moment, avec la projection de la **vidéo de sensibilisation au partage de la route réalisée par le Département**.

Le montant global du Plan Vélo prévu par le Département s'élève à 500 000 € par an sur 3 ans

DIVERS

RAPPORT 409

RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE SAINT-VINCENT DE CHALON-SUR-SAÔNE ET DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE SAINT-VINCENT DE MÂCON

Subventions exceptionnelles

Les villes de Chalon-sur-Saône et de Mâcon sont toutes deux propriétaires de cathédrales, sous le vocable de Saint-Vincent. C'est une particularité du département de Saône-et-Loire d'avoir compté, jusqu'à la Révolution, trois évêchés, à Autun, Chalon-sur-Saône et Mâcon.

➔ La ville de Chalon-sur-Saône s'engage dans la restauration de l'intérieur de la cathédrale, l'installation d'un dispositif de sécurité incendie, l'aménagement du parvis et la mise en place d'une scénographie lumineuse.

Le montant total des travaux, qui se dérouleront à partir de cette année 2024 jusqu'en 2026, s'élève à 5,7 millions d'euros avec un cofinancement de l'Europe, de l'État et de la Région.

➔ La ville de Mâcon procède quant à elle à la restauration générale de l'ancienne cathédrale, à

la mise en place d'un circuit de visite comprenant la création d'une passerelle entre les deux tours, l'installation d'un espace d'accueil pour les visiteurs et à l'aménagement paysager du jardin public. Le montant total des travaux s'élève à 5,9 millions d'euros. L'opération est inscrite dans le Contrat Plan Etat-Région 2021-2027 et en septembre dernier, la ville a été lauréate de la Mission patrimoine comme site emblématique de la région Bourgogne Franche-Comté.

Le Département de Saône-et-Loire attribue

- ➔ une subvention de 800 000 € à la ville de Chalon-sur-Saône pour les travaux de la cathédrale Saint-Vincent
- ➔ une subvention de 800 000 € à la ville de Mâcon pour la restauration de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent.

RAPPORT 117

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Convention pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires

Afin de soutenir le fonctionnement du SDIS 71 et l'activité de sapeur-pompier volontaire des agents départementaux tout en garantissant le bon fonctionnement du service, il est proposé de signer une nouvelle convention de disponibilité des agents du Conseil départemental de Saône-et-Loire qui s'engage en qualité de SPV au SDIS 71.

La convention de disponibilité proposée comprend désormais deux parties :

- ➔ une convention générique qui fixe les règles entre le SDIS 71 et le Département employeur,
- ➔ une annexe individualisée qui fixe les règles d'autorisation d'absence pour chaque agent de la collectivité engagé en qualité de SPV. Cette annexe permet une individualisation de la disponibilité et la formalisation de dispositions particulières relatives au seuil de sollicitation ou à la détermination de périodes exclues du dispositif au cas par cas.

La convention générique prévoit notamment

- ➔ la disponibilité opérationnelle
- ➔ la disponibilité pour formation
- ➔ les modalités de compensation possibles pour l'employeur.
- ➔ le maintien de salaire pour le SPV.

Il est proposé de ne pas faire valoir les droits à subrogation du Département au titre de l'activité SPV sur le temps de travail, ni de demander à l'agent de récupérer les heures d'absences.

La convention est signée pour un an, avec une reconduction tacite possible quatre fois.

Le Département de Saône-et-Loire approuve la convention de disponibilité des agents départementaux sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS 71 et la convention type individualisée.

RAPPORT 402

SPORT POUR TOUS

Evolution du règlement « aide aux clubs évoluant dans un championnat national », attribution des subventions dans le cadre de ce dispositif, adoption des conventions

L'aide à la formation des jeunes pour les encourager à s'engager, tant sportivement que dans les associations, doit être une des ambitions majeures des collectivités territoriales.

C'est face à ce constat que le Département de Saône-et-Loire a décidé de consolider en 2024 sa politique sportive en augmentant son budget dédié au sport : **2,6 M€** pour continuer de faire rêver les jeunes, soutenir les licenciés, accompagner les éducateurs et entraîneurs, faire vibrer les spectateurs.

Évolution du règlement

Pour les clubs de sports collectifs à potentiel, un soutien renforcé pour leur permettre de se maintenir au plus haut, dans un contexte où les exigences fédérales sont accrues et les besoins budgétaires toujours plus importants, notamment s'agissant des

masses salariales à assumer. Une aide forfaitaire en remplacement des aides habituelles.

Objectifs

- ➔ Accompagner et encourager l'intérêt populaire (entre 1000 à 5000 personnes dans les stades des clubs) chaque week-end
- ➔ Consolider le dynamisme local et renforcer la promotion et le développement territorial
- ➔ Accentuer la visibilité du département, aux niveaux national et international par l'intermédiaire de ses joueurs ou joueuses sélectionnés en équipes nationales
- ➔ Structurer et consolider leurs fonctionnements (centres de formation, écoles de sports, salariés, éducateurs)
- ➔ Former les jeunes talents pour compléter les effectifs.

Pour cette saison sportive 2023/2024 :

1 189 700 € de subventions pour 14 clubs de sports collectifs à potentiel identifiés, dont 2 clubs évoluant au niveau professionnel (la SEM « Elan Chalon » et le « Charnay Basket Bourgogne Sud »)

CANTONS	CLUB	Typologie de l'équipe	Discipline	Championnat	Montants forfaitaires proposés
Macon-1	Charnay Basket Bourgogne Sud	Féminine	Basket	LFB	275 000 €
Chalon-1	SEM Elan Chalon	Masculine	Basket	BETCLIC Elite	275 000 €
Chalon-1	Handi Basket de l'Elan	Masculine	Basket	Elite	50 000 €
Chalon-1	Volley Ball Chalon	Masculine	Volley	Elite	42 500 €
Mâcon-1	UF Mâconnais	Masculine	Foot	Nationale 2	160 000 €
Mâcon-1	AS Mâcon	Masculine	Rugby	Nationale 2	160 000 €
Hurigny	ES Prissé Mâcon	Masculine	Basket	Nationale 2	30 000 €
Chalon-1	Rugby Féminin Coquelicots (Chalon)	Féminine	Rugby	Fédérale 2	10 900 €
Le Creusot -1	Les Tigresses (Montceau/Creusot)	Féminine	Rugby	Fédérale 2	10 900 €
Louhans	AS Louhans Cuiseaux	Masculine	Foot	Nationale 3	43 000 €
Gueugnon	FC Gueugnon	Masculine	Foot	Nationale 3	43 000 €
La Chapelle de Guinchay	La Chapelle de Guinchay	Masculine	Foot	Nationale 3	43 000 €
Creusot	CO Creusot Bourgogne	Masculine	Rugby	Fédérale 2	23 200 €
Chalon-1	Rugby Tango Chalonnais	Masculine	Rugby	Fédérale 2	23 200 €
TOTAL					1 189 700 €

30 400 € de subventions à 6 clubs évoluant dans un championnat national

Canton	Bénéficiaire	Discipline	Objet du dossier	Aide proposée au vote
Total				30 400,00 €
CHALON-SUR-SAONE 2				16 200,00 €
	Volley ball Club Chalon Sur Saone Equipe Féminine	Volleyball	Subvention de fonctionnement 2023/2024	16 200,00 €
MACON-2				4 600,00 €
	Olympique Macon boules Equipe Féminine	Sports Boules	Subvention de fonctionnement 2023/2024	3 300,00 €
	Olympique Macon boules Equipe Masculine	Sports Boules	Subvention de fonctionnement 2023/2024	1 300,00 €
MONTCEAU-LES-MINES				9 600,00 €
	RUGBY CLUB MONTCEAU BOURGOGNE Equipe Masculine	Rugby	Subvention de fonctionnement 2023/2024	2 900,00 €
	Montceau Gym Equipe Masculine	Gymnastique	Subvention de fonctionnement 2023/2024	4 200,00 €
	Montceau Gym Equipe Féminine	Gymnastique	Subvention de fonctionnement 2023/2024	2 500,00 €

LE SPORT EN SAÔNE-ET-LOIRE C'EST :

- ➔ 62 comités / 1 300 clubs / 112 500 licenciés (20% de la population)
- ➔ 50 équipes seniors évoluant dans des championnats nationaux
- ➔ Seul Département en France à avoir 3 clubs jouant en élite (Elan Chalon / CBBS / Handibasket Chalon)
- ➔ 55 athlètes de haut niveaux inscrits sur les listes ministérielles
- ➔ Multiples champions régionaux, nationaux et internationaux



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr